



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECTORAT

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---

**Rapport du jury**

---

**Session 2024**

# Concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur session 2024

L'académie de Rennes a organisé, pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le lundi 08 avril 2024.

## I. Organisation du concours

### 1) Dispositions générales

#### Cadre réglementaire :

Modalités du concours :	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours :	Arrêté du 02 février 2024
Nombre de postes :	Arrêté du 22 mars 2024

Conformément à l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les candidates et candidats sont soumis à une épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 1), ainsi qu'à une épreuve orale d'admission (coefficient 2).

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Durée 3 heures, coefficient 1. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation et les qualités de réflexion de la candidate ou du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé de la candidate ou du candidat portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par la candidate ou le candidat lors de son inscription. Au cours de cet entretien, la candidate ou le candidat peut développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. En outre, ces derniers peuvent être interrogés par le jury sur les règles applicables dans la fonction publique de l'Etat et sur l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Durée 30 minutes, coefficient 2.

### 2) Nombre de postes offerts au concours

Pour l'académie de Rennes : 15 postes.

### 3) Composition du jury

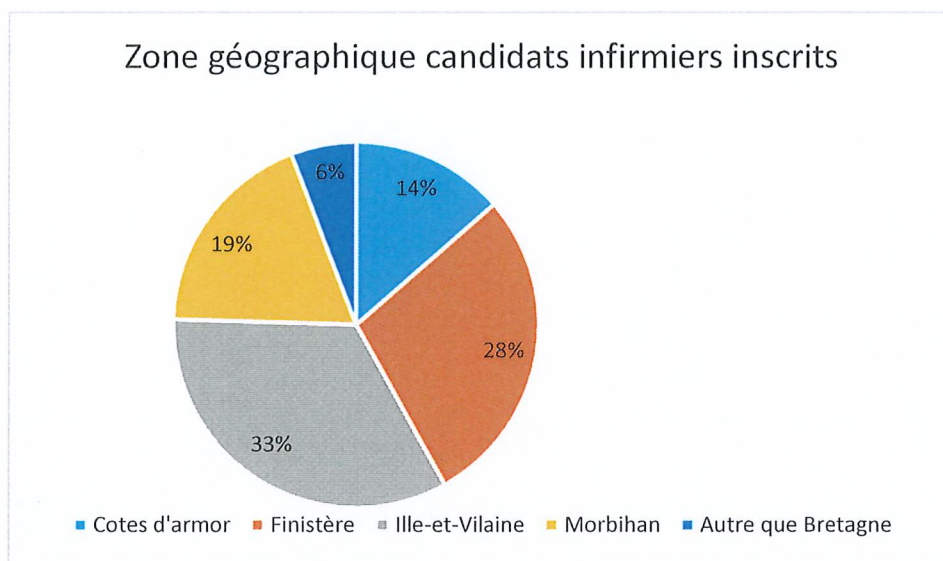
- 1 Président, Personnel de direction
- 1 Médecin scolaire
- 1 Infirmière conseillère technique du Recteur
- 1 Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

### 4) Eléments statistiques

Sur les 155 candidates et candidats inscrits le 08 avril 2024, jour de la passation de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 102 candidates et candidats se sont présentés (soit 66 %, contre 70 % à la session 2023)
- 53 candidates et candidats étaient absents (soit 34 %)

Comme les sessions précédentes, les candidates et candidats qui ont composé sont essentiellement des femmes (à 96 %), les hommes représentant 4 %. Voici leur origine géographique :



## II. Épreuve écrite d'admissibilité

Elle s'est déroulée le lundi 08 avril 2024. 102 candidates et candidats ont composé, soit 66 % des inscrits. Les copies anonymées ont été remises aux correcteurs le vendredi 12 avril 2024 pour une correction à distance.

### 1) Correction des copies

Les copies ont été réparties en lots de 25 et 26 copies, chaque correcteur disposant d'un barème de notation, fourni avec le sujet. Ce barème avait préalablement été discuté puis précisément arrêté par le Président de jury, à l'occasion de la réunion de barème.

### 2) Candidatures admissibles

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour annoncer l'admissibilité des candidates et candidats.

La moyenne des copies était de 12,35/20.

Sur les 102 candidates et candidats, 34 ont été déclarés admissibles avec une note égale ou supérieure à 13.60 La liste des admissibles a été publiée le lundi 06 mai 2024.

### 3) Éléments statistiques

D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Ventilation des notes (102 candidats)	Moins de 8,00 (note éliminatoire)	8 à 10	10 à 12	12 à 13.5	13.5 à 15	15 à 19
Nombre de copies	2	18	23	27	20	12

Moyenne de l'épreuve	: 12,35
Note la plus haute	: 19,00
Note la plus basse	: 6.50
Seuil d'admissibilité	: 13.60

#### 4) Observations sur le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Le sujet proposé cette année permettait aux candidates et candidats tout à la fois de mettre en avant leurs qualités professionnelles, leurs connaissances théoriques, mais aussi de se positionner en tant que soignant.

Dans le cadre de la première question, les candidates et candidats étaient invités à déterminer les actions prioritaires à mettre en place lors de la prise en charge d'un élève, suite à un traumatisme survenu en cours de journée.

La seconde question était, quant à elle, centrée sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire. Là encore, il s'agissait de donner l'opportunité aux candidats d'indiquer quelles étaient les démarches indispensables à suivre dans la prise en charge d'une jeune ayant eu un rapport sexuel potentiellement à risque, tout en se projetant par la suite sur une action à plus grande échelle.

En cela, le sujet était accessible quant aux connaissances de base d'un titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, mais nécessitait de se projeter dans le contexte professionnel spécifique que constitue l'environnement scolaire. Il s'agissait de prendre en charge un public scolaire, qui dans ce cas de figure, est mineur, et de tenir compte de l'environnement professionnel et de l'ensemble des acteurs.

#### 5) Observations sur les copies de l'épreuve d'admissibilité

Le sujet a été compris et les copies étaient globalement bien présentées, soignées. Au regard des productions écrites, les candidates et candidats ont su maîtriser le temps de composition.

Sur le fond, le jury regrette parfois le manque de connaissances du système éducatif et des principaux protocoles portés par l'Éducation Nationale. Le jury a constaté que les réponses des candidats étaient souvent trop cloisonnées et qu'elles reflétaient un manque de connaissance de ce qu'il se passait concrètement dans un EPLE. De nombreuses candidates et candidats ont également rencontré des difficultés à se projeter et à proposer une démarche de projet. (Diagnostic partagé, fixation d'objectifs, réalisation d'actions, évaluation)

Les mises en situation ont d'ailleurs permis de déceler les meilleures copies. L'ensemble des acteurs, à la fois internes et externes, n'ont pas toujours été pris en compte dans les réponses apportées. De même, la difficulté à se projeter dans un travail en équipe et un traitement collectif de la situation évoquée a été relevée par les correcteurs. Le jury a regretté des réponses parfois trop schématiques. Il est nécessaire de hiérarchiser les priorités et les actions à mener dans le temps.

La connaissance de l'actualité de l'Éducation Nationale est essentielle. Les priorités nationales et les protocoles, dispositifs qui en découlent doivent être maîtrisés. En l'occurrence la non connaissance des textes sur l'éducation à la sexualité a été préjudiciable pour certains candidats.

---

### **III. Épreuve orale d'admission**

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 03 au 05 juin 2024 à Rennes. Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury noté de 0 à 20 (durée 30 minutes ; coefficient 2).

#### 1) Organisation de l'épreuve orale d'admission

Les membres du jury ont consacré chaque début de journée à la relecture des dossiers déposés par les candidats.

Après une présentation des membres du jury et du déroulement de l'épreuve, les candidats étaient invités à réaliser leur exposé de 10 minutes maximum sur leur formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle. Cet exposé était suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes au plus.

Les membres du jury se sont attachés à évaluer :

- la présentation du parcours du candidat à travers :
  - la qualité de l'exposé, sa structure
  - la présentation de la formation du candidat, le cas échéant de son expérience professionnelle
  - l'aisance, la clarté, la qualité de l'expression et l'aisance du candidat
  - la maîtrise du temps (10 minutes maximum)

- la motivation et les aptitudes du candidat à travers :
  - les connaissances de l'environnement professionnel et du système éducatif
  - les connaissances professionnelles et des sujets d'actualité
  - la capacité à se projeter sur ces fonctions, les qualités de réflexion
  - la capacité à se positionner en tant que soignant
  - la capacité à travailler en équipe

La prestation des candidates et candidats était notée sur 20, l'exposé comptant moins de la moitié des points et les membres de jury ayant la possibilité de noter au dixième de point.

A l'issue des entretiens, les membres du jury se sont réunis afin d'harmoniser et d'arrêter la liste des notes de l'épreuve d'entretien.

## 2) Eléments statistiques

Les 34 candidates et candidats admissibles étaient présents lors de la passation des oraux.

Les notes de l'épreuve d'admission s'échelonnent de 04/20 à 20/20, la note moyenne globale étant de 13,46/20.

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne épreuve orale	: 13,46
Note la plus haute	: 20,00
Note la plus basse	: 04,00
Seuil d'admission sur liste principale	: 15,00
Seuil d'admission sur liste complémentaire	: 12,50

Ventilation des notes	4 à 11.00	11 à 14	14 à 16.5	16 à 20
Candidats	9	9	8	8

Après calcul des notes définitives, en tenant compte des notes obtenues par les candidates et candidats à l'issue des épreuves écrites, le jury a délibéré et a prononcé :

- l'admission de 15 candidats en liste principale, avec un seuil de 46.20 points sur 60
- l'inscription de 6 candidats en liste complémentaire, avec un seuil de 39.75 points sur 60

La liste des candidats admis a été publiée le jeudi 06 juin 2024.

## 3) Observations sur les entretiens avec les candidates et candidats

Les entretiens ont globalement été d'une très grande qualité. Les membres du jury ont apprécié la partie des exposés, qui témoigne d'une préparation réelle et, souvent, très solide des candidats. La gestion du temps a été maîtrisée par l'essentiel des candidats. Le jury tient à rappeler que les notes écrites ne sont pas autorisées pour cette épreuve. Il est préférable de ne pas apprendre sa présentation par cœur et de la restituer telle quelle devant le jury. Cette pratique est peu probante dans la situation de stress qu'implique souvent un passage d'oral de concours. Le candidat qui perd ses moyens devant le jury ou qui est victime de trous de mémoire peut inutilement perdre des points : L'attitude, la posture et le savoir être étant également nécessairement pris en compte.

Plus globalement, nous invitons les candidates et candidats à faire du lien entre leur parcours personnel et professionnel, leurs acquis et la fonction visée. Il s'agit de démontrer au jury la capacité à réintroduire des compétences acquises dans leur nouvelle mission.

En revanche, comme lors de l'épreuve écrite d'admissibilité, la mise en situation a été plus difficile à appréhender pour certains candidats et a permis de déceler les meilleurs profils. Si la bonne connaissance institutionnelle a été appréciée, il a parfois été délicat pour certains candidats de les employer à bon escient lors des cas pratiques. En effet, la prise en compte de l'environnement professionnel et le travail d'équipe ont parfois été négligés. Nous rappelons la nécessité pour le candidat de se positionner en prenant en compte les partenaires à leur disposition. Dans la même perspective, le jury a constaté des manques de projection sur les actions partenariales possibles, portant pourtant sur le cœur des missions de l'infirmière de l'Éducation Nationale. Les candidats doivent se préparer en se projetant sur des postes avec des spécificités : école primaire, collège, lycée général et technologique et lycée professionnel voire université. Nous conseillons dans la mesure du possible aux candidates et candidats de passer quelques jours en immersion dans un établissement pour mieux cerner les enjeux de la fonction d'infirmier scolaire.

#### IV. Conclusion

La réussite à un tel concours, qui s'adresse à des diplômés parfois déjà en poste dans d'autres structures ou fonctions publiques, implique une préparation globale et constante de la part des candidates et candidats. Les candidates et candidats admis à la session 2024 ont incontestablement fourni ce travail, leur préparation était réelle.

Les candidates et candidats devront veiller à actualiser leurs connaissances, à faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit. La bonne connaissance de l'environnement professionnel de l'éducation nationale est déterminante, il faut savoir se démarquer des autres candidats en prouvant sa capacité à se projeter sur ces fonctions, sur d'autres structures, en exprimant un intérêt, des connaissances et une motivation pour y exercer, au bénéfice des élèves et étudiants.

Le Président du jury,

Gaëtan MAZURIER

